

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2019/303 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2019/117	

Nombres de membres :
 En exercice : 124
 Présents : 68
 Votants : 71

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/12/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELLOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoît, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret 2016-841 du 24 juin 2006 en application de l'article 107 de la loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires ;

Considérant les éléments de présentation des orientations budgétaires de la communauté de communes pour l'exercice 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020 sur la base du rapport des orientations budgétaires présenté.

Le Président,

Francis SIGNORET

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le et de sa publication ou notification le

24 DEC. 2019